

### Titre : Transformation des bois

**Code :** 4253

**Unités :** 30

**Durée :** 450 heures

**Secteur de formation :** Foresterie et papier (12)

**Sanction des études :** AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

**Année d'approbation :** 2021

**Centre de services scolaire mandaté :** du Pays-des-Bleuets

**Centre de services scolaire participant :** de la Capitale

**Fonction de travail :** Manœuvre spécialisée, manœuvre spécialisé en transformation des bois

**Objectifs du programme d'études :** Former des personnes capables d'exercer la fonction de manœuvre spécialisée ou de manœuvre spécialisé en transformation des bois.

#### Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3<sup>e</sup> secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
  - ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
  - ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
  - ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
  - ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
  - ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

### CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 253-011	Se situer au regard du métier et de la formation	15
AEP 253-023	Établir des liens entre les matières, l'équipement et les procédés de production	45
AEP 253-033	Prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité au travail	45
AEP 253-042	Communiquer en milieu de travail	30
AEP 253-053	Effectuer des vérifications en lien avec l'entretien de l'équipement de production	45
AEP 253-063	Opérer de l'équipement pour déplacer des charges	45
AEP 253-073	Participer à l'opération d'équipement de production	45
AEP 253-085	Opérer de l'équipement aux étapes finales d'un procédé de production	75
AEP 253-097	S'intégrer au milieu de travail	105

Une reconnaissance d'acquis scolaires pourrait être possible à la suite de la réalisation des travaux d'harmonisation.

#### Documentation disponible sur demande

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP    | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études   | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet de formation | <input type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle |  |
| <input type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation        | <input checked="" type="checkbox"/> Cadre d'évaluation   |  |